

INSTRUCTIONS DE COURSE

Course Triangle Cap-à-l'Aigle

2008



Port de Refuge de Cap-à-l'Aigle
10 de la Grève, La Malbaie (Cap-à-
l'Aigle) (418) 665-3698
info@refugecapalaigle.com

Voici le **Instructions de course** pour la régate à Cap-à-l'Aigle qui aura lieu la fin de semaine du 29 Août au 1 Septembre 2008. L'inscription des voiliers aura lieu le vendredi soir sous la tente sur le quai de la Marina (Port de Refuge de Cap-à l'Aigle). Une course avec départ le samedi matin 1000h de Cap-à l'Aigle et une course dimanche avec un départ à 1000h devant la baie de La Malbaie ont été tracées pour votre plaisir. Le fleuve vous attend.

Nous vous invitons aussi en grand nombre à participer au souper-bénéfice le samedi soir!

Quelques liens avec infos utiles :

- http://www.autohoot.com/race_signals.htm
- <http://www.ussailing.org/rules/>
- http://www.weatheroffice.gc.ca/marine/forecast_e.html?mapID=12&siteID=06600
- <http://www.waterlevels.gc.ca/cgi-bin/tide-shc.cgi?queryType=showZone&language=french®ion=4&zone=2>

INSTRUCTIONS DE COURSE COURSE TRIANGLE DE CAP-À-L'AIGLE

1. Règles
 - 1.1. La course triangle de Cap-À-L'Aigle est régie par les règles telles que définies dans *Les règles de Course à la Voile* de l'ISAF (édition 2005-2008) et les prescriptons de l'A.C.Y. et de la F.V.Q.
 - 1.2. En cas de contradiction, les règles présentes ont priorité.
2. Responsabilité
 - 2.1. La sécurité d'un bateau et de son équipage est à l'entière responsabilité du propriétaire du bateau ou, en son absence, de son représentant (chef de bord). Il est de la responsabilité du propriétaire de vérifier et de garantir l'état de son bateau et des équipements, d'avoir à bord les accessoires de sécurité requis (dont ceux spécifiés par la Garde Côtière Canadienne) et de voir à ce que le bateau soit opéré par un équipage compétent. Le propriétaire doit de plus détenir une assurance responsabilité qui couvre le bateau et l'équipage, ainsi que tout dommage causé à autrui par sa faute.
3. Éligibilité
 - 3.1. La course triangle de Cap-À-L'Aigle est ouverte aux membres du Port de Refuge de Cap-À-L'Aigle, du Yacht Club de Québec et aux visiteurs. Tous les propriétaires des bateaux inscrits doivent être membres en règle de la Fédération de voile du Québec.
4. Avis aux concurrents
 - 4.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel identifié à cette fin et situé dans les locaux ou sur le terrain du Port de refuge de Cap-À-L'Aigle.
 - 4.2. Avant et après le départ, tous les avis aux concurrents seront transmis sur le canal 72 (VHF).
5. Modifications aux Instructions de Course
 - 5.1. Toute modification sera affichée avant 0900H le jour même de son entrée en vigueur, mais toute modification à l'horaire des courses sera affichée à 2000H le jour précédant son entrée en vigueur.
6. Signaux faits à terre.
 - 6.1. Les signaux faits à terre seront envoyés du quai de Cap-à-l'Aigle.
 - 6.2. Quand le pavillon «Aperçu» est envoyé à terre, « 1 minute» est remplacé par « pas moins de 30 minutes» dans Signaux de course: Aperçu.
7. Programme des Courses
 - 7.1. Un total de 2 courses est prévu.
 - 7.2. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10h00.

8. Classes

- 8.1. La flotte est séparée en 2 divisions, soit: **avec spinnaker**, la classe **Sainte Marguerite** et **sans spinnaker**, la classe **Jean Carmel**. Chaque division comportera une ou deux classes, selon le nombre de participants.
- 8.2. Il y aura trois (3) gagnants à chaque épreuve.
- 8.3. Le comité de course se réserve le droit d'intégrer une nouvelle classe à la course triangle de Cap-À-L'Aigle à la condition d'avoir un minimum de 4 bateaux de la même classe.
- 8.4. L'handicap du P.H.R.F.-L.O. sera retenu pour classer les voiliers dans les épreuves.

9. Pavillon de classe

- 9.1. Les pavillons de classe seront :

<i>Classe</i>	<i>Pavillon</i>
Avec Spi, Sainte Marguerite, Classe A	Jaune
Avec Spi, Sainte Marguerite, Classe B	Blanc
Sans Spi, Jean Carmel, Classe C	Bleu
Sans Spi, Jean Carmel, Classe D	Gris

10. Les Parcours

- 10.1. Les schémas dans l'annexe A montrent les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 10.2. Les parcours peuvent être réduits pour différentes classes à différentes marques.

11. Marques

- 11.1. La marque 1 est une bouée orange gonflable.
- 11.2. La marque 2 est une bouée jaune gonflable.
- 11.3. Les marques de départ et d'arrivée sont des bouées orange gonflables.

12. Le départ

- 12.1. La ligne de départ sera située entre le pavillon orange sur le quai de Cap-à-l'Aigle et une bouée orange située au côté bâbord de la ligne.
- 12.2. Les départs de course seront donnés en application de la règle 26

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de classe; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z et I, ou noir; un signal sonore	4
Une Minute	Amenée du pavillon préparatoire; un long signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe; un signal sonore	0

- 12.3. Le Pavillon «P» est un pavillon de fond bleu avec un carré blanc au centre.
- 12.4. Un signal visuel est accompagné d'un signal sonore. Le signal visuel prime toutefois toujours sur le signal sonore.
- 12.5. L'envoi par le comité du pavillon «I» avant ou au moment de l'envoi du signal préparatoire oblige un bateau qui traverse la ligne de départ dans la dernière minute avant son signal de départ à prendre son départ seulement après avoir contourné par l'extérieur l'extrémité de la ligne.

13. L'ordre de départ est le suivant :

- a) Avec spi, Classe A
- b) Avec Spi, Classe B
- c) Sans Spi, Classe C
- d) Sans Spi, Classe D

- 13.1. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

14. Retard ou Annulation

- 14.1. Un départ de course que le Comité de course décide de retarder est annoncé par l'envoi du pavillon «Aperçu» accompagné de deux signaux sonores.
- 14.2. L'annulation d'une course est indiquée par l'envoi du pavillon «N» accompagné de trois signaux sonores.
- 14.3. Avant le départ, les signaux de retard ou d'annulation seront envoyés à partir du quai de Cap-À-L'Aigle ou du bateau comité.

15. Utilisation du moteur avant le départ

- 15.1. Le moteur d'un bateau doit être arrêté avant l'envoi du signal préparatoire (4 min-) de la classe de celui-ci. Cette règle est modifiée et le moteur peut être utilisé jusqu'à une minute du départ lorsque le pavillon «1» (rond rouge sur fond blanc) est envoyé à partir du bateau comité ou du quai.

16. Utilisation du spinnaker avant le départ

- 16.1. Un bateau ne doit pas traverser la ligne de départ en portant son spinnaker. Le spinnaker, avec ou sans chaussette, ne peut être hissé qu'après avoir franchi la ligne de départ.

17. Rappels

- 17.1. Rappel individuel :
 - 17.1.1. Si un ou quelques bateaux ont pris le départ prématurément, le Comité de course commande un rappel individuel pour les fautifs en hissant le pavillon «X» accompagné d'un signal sonore.
 - 17.1.2. Les noms ou les numéros de voile des bateaux fautifs sont hélés à la voix et, dans la mesure du possible, annoncés par radio V H F sur le canal 72. Les bateaux fautifs doivent reprendre leur départ sinon ils seront disqualifiés. La

responsabilité de reprendre le départ revient au fautif et ce dernier ne peut alléguer qu'il n'a pas entendu son rappel.

17.2. Rappel général

17.2.1. Lorsqu'un grand nombre de bateaux ont passé la ligne de départ prématurément, le Comité de course peut commander un rappel général en hissant le pavillon «1er substitut» accompagné de deux signaux sonores. Le rappel général d'une classe n'affecte en rien la séquence des prochains départs prévus.

17.3. Nouveau départ suite à un rappel général :

17.3.1. Suite à un rappel général, le nouveau départ de la classe concernée est repris après le départ de la dernière classe qui doit partir. La procédure de départ recommence alors par l'envoi du signal préparatoire de la classe concernée, une minute après l'amenée du pavillon «1er substitut» accompagné d'un signal sonore. Lorsqu'il y a un rappel général pour plus d'une classe, les nouveaux départs se suivent par intervalles de cinq (5) minutes.

18. La ligne d'arrivée

18.1. La ligne d'arrivée sera délimitée par le pavillon «RC» du comité de course et la bouée orange située à l'extrémité tribord de la ligne d'arrivée.

19. Temps limite

19.1. La limite de temps pour finir la course est fixée à 17H00 pour toutes les classes samedi et à 15H00 pour toutes les classes dimanche. Les bateaux qui finiront plus de 60 minutes après le premier bateau de sa classe, ou après la limite de temps, selon l'éventualité la plus tardive, sera considéré DNF. Ceci change la règle 35 et A4.1

20. Réduction de parcours

20.1. Le Comité peut terminer une course en formant une ligne d'arrivée entre une marque de parcours et un bateau ancré ou tout autre point prévu selon le parcours. La ligne d'arrivée sera alors entre la marque de parcours et le pavillon «S».

20.2. Dans la mesure du possible, un parcours réduit sera annoncé sur VHF (canal 72) à intervalle régulier par le comité de course. Il est toutefois de la responsabilité des concurrents de vérifier si un bateau arborant le pavillon «S» est ancré près d'une marque et, le cas échéant, de franchir cette ligne d'arrivée

21. Pénalités

21.1. Un bateau qui pense avoir enfreint une règle de la partie 2 pendant la course peut prendre une pénalité au moment de l'incident. Sa pénalité consiste à compléter 2 cercles, soit 720 degrés. Si le bateau a causé des dommages importants ou gagné un avantage important pour la course en enfreignant la règle, il doit se retirer de la course.

22. Abandon

- 22.1. Un bateau qui abandonne une course doit signifier clairement son abandon en s'écartant du parcours pour éviter de nuire aux autres concurrents et il doit, en avisant le Comité de course dans les meilleurs délais.

23. Système de handicap

- 23.1. Le système de handicap retenu est celui de la jauge P.H.R.F. Les handicaps de base sont ceux du P.H.R.F. L.O.(Lake Ontario). Le Comité de courses se réserve toutefois le droit de réajuster le handicap pour un modèle dont le handicap sur le Lac Ontario est compilé à partir de moins de trois bateaux. Un handicap temporaire est de plus attribué par le Comité de course pour les bateaux qui s'inscrivent et qui ne figurent pas dans la plus récente édition du P.H.R.F. L.O.

24. Classement et décompte des points

- 24.1. Le classement des concurrents pour chacune des courses est calculé selon le temps corrigé en fonction du temps sur le temps appliquée aux handicaps P.H.R.F. Un classement est établi pour chacune des classes. Un classement général de tous les concurrents est aussi utilisé pour chacune des divisions.
- 24.2. Pour le classement de la régata, la compilation des résultats se fera selon la méthode "Système de point à minima" décrit à l'annexe A des règles de l'ISAF. On tiendra alors compte pour ce calcul de tous les bateaux inscrits, même si certains ne participent pas à toutes les courses.

25. Réclamations (protêts)

- 25.1. Pour être admissible, toute réclamation doit être logée conformément à la règle 61 de l'ISAF. Une réclamation doit être logée par écrit, sur le formulaire prescrit, au plus tard une heure après la fin de chaque course. Les réclamations seront ensuite entendues dans les meilleurs délais possible par un jury d'au moins trois membres de la F.V.Q nommée par le Comité de course. Ceux-ci auront 15 jours pour rendre leur décision finale. S'il y a lieu, les résultats corrigés seront transmis aux participants par courrier électronique.

26. Affichage des résultats.

- 26.1. Les résultats seront affichés au tableau officiel après chaque course. Les résultats seront officiels s'il y a un ou plusieurs protêts.

27. Trophés

- 27.1. La coupe Crescent Prize sera remise à l'équipage ayant accumulé le moins de point au cumulatif durant la régata.
- 27.2. Pour ce qui est de la coupe Edmond Desgagnés, elle vise à favoriser la participation : le nom qui figurera sur la plaque sera tiré au sort parmi les bateaux ayant participé à la régata.

1- Marques et Parcours

Marque	Description	Localisation
1	Bouée orange (départ)	En face du quai de CAL
2	Bouée orange	Pointe le Heu N47° 39.3' W 70° 06.2'
3	Bouée Mo(A)	Passe de L'Ile aux Lièvres
4	Bouée H63	Batture des Pèlerins
5	Bouée jaune	Extrémité NE La Grande Ile (Kamouraska)
6	Bouée Haut Fond Morin	Bouée bifurc. verte-rouge-verte
7	Bouée orange Malbaie 1	N47° 38.8' ° W 70° 07.1'
8	Bouée orange Malbaie 2	N47° 38.0' ° W 70° 07.2'
9	Bouée K64	Bouée latérale rouge quai Pointe-au-Pic

Parcours	Marques	Distance
A	2b,3t,4t,5t, 6t,1t	40.6
B	2b,5t,6t,1t	23.5
C	2b,3b,1t	31.1
D	2b,3t,6t,1t	36.0
E	2b,3t,4t,5t,1t	38.4
F	7b,8b,1t	4.2
G	7b,8b,7b,8b,1t	6.1
H	7b,8b,1b,7b, 8b,1t	8.5
L	7b,8b,1b,8b,1t	8.3

La lettre qui suit le numéro de la marque indique de quel coté laissée la bouée.

	Pointe au Père	Pointe au Pic
Sam 30 août	BM 08:54 HAE	BM 10:17 HAE
	PM 14:49 HAE	PM 16:03 HAE
Dim 31 août		
	BM 09:29 HAE	BM 11:52 HAE
	PM 15:27 HAE	PM 16:41 HAE

Préparé le 8 août, 2008 par le Comité de course du Port de Refuge de Cap-à-l'Aigle